



LETTRE D'INFORMATION DES SERVICES DE L'ÉTAT

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

- ▶ Zoom sur... le service maternité du centre hospitalier François-Dunan p.2
- ▶ Plaisance : quelques rappels pour des sorties en toute sécurité p.3
- ▶ Retour sur la cérémonie du 8 mai 2016 p.4
- ▶ Retour sur la visite de M^{me} George Pau-Langevin, ministre des outre-mer p.6
- ▶ Guide des manifestations sur la voie publique p.10
- ▶ Tous prêts pour l'Euro 2016, Rallye de l'ASIA p.10
- ▶ Trombinoscope p.12





Nommé préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon le 28 mars dernier, j'ai eu le plaisir de découvrir un archipel accueillant et attachant. Ce territoire, marqué par les épreuves, est également riche d'opportunités et de talents. Nous célébrons en cette année 2016 le bi-centenaire du rattachement définitif de Saint-Pierre et de Miquelon à la France.

C'est l'occasion pour le territoire de se rassembler en commémorant les événements qui ont forgé son identité. Mais cette célébration n'est pas seulement un hommage rendu au passé. Elle est aussi le socle permettant à l'archipel de bâtir lui-même son avenir au sein de la République et dans l'environnement régional qui est le sien.

C'est pourquoi je suis heureux de vous présenter ce nouveau numéro de « L'État et Vous », qui témoigne de l'engagement quotidien des agents de l'État au service de l'archipel et de ses habitants.

Henri JEAN

Zoom sur... le service maternité du centre hospitalier François-Dunan

C'est une maternité de niveau 1 qui assure la prise en charge des grossesses normales et d'un certain nombre de situations fréquentes et sans gravité. En cas de grossesse à risque ou de situations nécessitant des soins non disponibles sur l'archipel, un transfert peut être organisé, le plus souvent, vers l'hôpital canadien de Saint-Jean de Terre Neuve.

Les services offerts

- Les consultations pré et postnatales
- Les échographies
- Les séances de préparation à la naissance et à la parentalité
- La rééducation périnéale
- Le suivi des nourrissons
- Les actions de prévention en milieu scolaire en collaboration avec l'infirmière scolaire.

Le personnel de la maternité comprend :

- 1 gynécologue-obstétricien
- 2 sages-femmes
- 6 aides-soignantes

Ils travaillent en étroite collaboration avec tous les corps de métiers en rapport avec les femmes et les nouveau-nés (anesthésiste, urgentiste, médecin traitant, diététicienne...)

Pour les femmes enceintes ...

Lorsqu'une femme présente un désir de grossesse ou est enceinte, elle peut prendre rendez-vous avec les spécialistes de l'obstétrique que sont les sages-femmes et le gynécologue. Elles bénéficient alors d'un suivi régulier, le plus souvent au rythme d'une consultation mensuelle. La fréquence des consultations peut varier selon l'état de santé du fœtus et de la future maman. Par ailleurs, toutes les femmes enceintes bénéficient d'une consultation au cours du 9^e mois avec l'anesthésiste.

Les futurs parents sont invités à suivre des cours de préparation à la naissance et à la parentalité. Le but de ces séances est d'accompagner la femme et le couple dans leur projet de naissance en leur apportant des informations relatives au déroulement de la grossesse, de l'accouchement et des soins au nouveau-né.

Il est recommandé aux mamans venant de Miquelon de se rapprocher de Saint-Pierre au cours de la 36^e ou 37^e semaine, dépendamment de leur situation clinique. Afin de faciliter leur accueil, il existe des possibilités d'hébergement à proximité du centre hospitalier. Toutes les informations nécessaires peuvent leur être fournies au cours de leurs consultations prénatales.

Pour les accouchées...

Après l'accouchement le couple maman/bébé reste en surveillance dans le service de maternité de 4 à 7 jours selon le mode d'accouchement. Le nouveau-né bénéficie durant cette période d'un test de dépistage au 3^e jour (pour 5 maladies congénitales) et du test d'otoémission acoustique pour le dépistage de la surdité. Après la sortie, les parents peuvent prendre contact avec le service pour poser leur question au 05 08 41 14 54. Les sages-femmes portent une attention particulière au dépistage du baby blues. Au besoin, un entretien, lors du séjour en maternité ou après l'hospitalisation, peut être organisé avec le médecin ou l'infirmière du centre médico psychologique.

Plaisance : quelques rappels pour des sorties en toute sécurité

Avec le retour des beaux jours, les plaisanciers de l'archipel sont de plus en plus nombreux à reprendre la mer pour rejoindre Langlade, s'adonner à la pêche ou simplement faire une balade à la recherche d'un souffle de baleine ou d'un banc de dauphins. Pour que ces moments de plaisir se déroulent en toute sécurité, le service des affaires maritimes de la DTAM vous rappelle les règles à respecter et les équipements obligatoires à embarquer.

Consultez la météo et ne forcez pas le temps !

Dans l'archipel, la météo est changeante, avant de partir renseignez-vous sur les prévisions météo, les heures de marées, la force et la direction du vent pour la journée. Assurez-vous de connaître les dernières prévisions de Météo-France en appelant le 41 18 70.

Sortez équipé !

Même par beau temps, on n'est jamais à l'abri d'une avarie ou d'un accident ; assurez-vous d'avoir toujours à bord l'équipement de sécurité obligatoire, en bon état de marche. Partez également avec le plein de carburant.

Pour la navigation côtière le matériel obligatoire comprendra notamment :

- un gilet de sauvetage par personne (100 newtons au moins). Un gilet n'est utile que s'il est porté ! ;
- un dispositif lumineux (lampe torche ou autre) ;
- un extincteur ;
- un dispositif d'assèchement manuel (écope) ;
- un dispositif de remorquage et une ligne de mouillage ;
- un compas ou un GPS ;
- 3 fusées rouges à main ;
- un annuaire des marées, les cartes marines de la zone et une description du système de balisage...



En plus de cet équipement de sécurité, les Sauveteurs en mer conseillent d'emporter :

- une VHF, de préférence optez pour une VHF ASN ;
- un couteau et un minimum d'outils appropriés à votre bateau ;
- une paire de gants pour éviter de se brûler en déclenchant les feux à main ;
- une montre ;
- une boîte de pièces de rechange, dont un filtre à carburant, des ampoules électriques ;
- des batteries supplémentaires pour faire fonctionner votre radio portative, votre lampe de poche et vos appareils de navigation portatifs ;
- une couverture de survie isothermique ;
- une gaffe.

Comment contacter les secours :

Secours en mer Affaires maritimes - VHF canal 16
Capitainerie du port de Saint-Pierre : VHF canal 12 - portable 55 13 21
Société nationale des sauveteurs en mer (SNSM) – 0508 41 55 00 ou 0508 55 55 00

Le VHF est à privilégier pour contacter les secours, pour les personnes à terre qui auraient une inquiétude ou qui seraient témoins d'un événement, un seul numéro : 0508 55 16 16

Pour tout savoir sur la sécurité en mer

Consultez le site internet de la DTAM, section « Domaine maritime » : www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr
Consultez le site internet du ministère de l'Environnement, section « Mer et littoral – plaisance et loisirs nautiques » : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

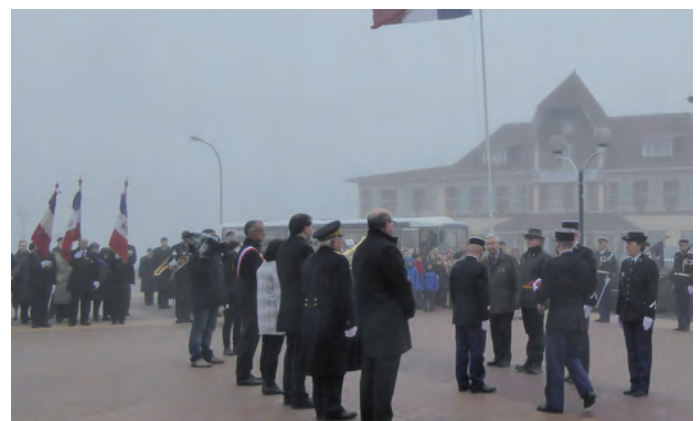
Retour sur la cérémonie du 8 mai 2016

Les cérémonies de commémoration de l'armistice de la Seconde Guerre mondiale ont eu un caractère spécial en cette année 2016. Aux côtés de la ministre de la fonction publique, des autorités locales, des représentants des anciens combattants, étaient présents l'attaché parlementaire du ministre de Terre-Neuve-et-Labrador ainsi que les vingt-quatre musiciens du Régiment royal de Terre-Neuve afin de partager les liens historiques qui unissent l'archipel et cette province. Par ailleurs, la jeunesse était également mise à l'honneur par la présence d'une trentaine d'élèves qui ont entonné La Marseillaise.

Cette visite de la musique du régiment canadien s'inscrit dans le cadre des célébrations 2016 qui marqueront les 200 ans de la rétrocession des îles de Saint-Pierre et Miquelon à la France et des événements culturels du centenaire 14-18.

En effet, durant la Grande Guerre le régiment a pris une part héroïque dans la bataille de Beaumont-Hamel dans la Somme. Le 1^{er} juillet 1916, à 9 h, les hommes du régiment terre-neuvien, à peine sortis de leurs tranchées, se trouvèrent pris sous le feu de mitrailleuses allemandes. Une demi-heure plus tard, ils n'étaient plus que 68 valides. Tous les officiers avaient été tués ou blessés. Proportionnellement aux effectifs engagés, cette action fut l'une des plus meurtrières de l'offensive de la Somme.

Cabinet du préfet





Retour sur la visite dans l'archipel de M^{me} George Pau-Langevin, ministre des outre-mer, dans le cadre du bicentenaire de la rétrocession des îles de Saint-Pierre et Miquelon à la France



Lors de sa visite dans l'archipel du 15 au 17 juin 2016, M^{me} George Pau-Langevin, ministre des outre-mer, a suivi un programme riche et varié. Plusieurs moments forts sont à retenir.

Le jeudi 16 juin 2016, après un petit-déjeuner républicain à la résidence préfectorale et un dépôt de gerbe au monument aux morts, la ministre a inauguré en compagnie du sénateur-maire, les locaux de la déchèterie municipale de Saint-Pierre. Financée à 80% par le ministère des outre-mer, la ministre a été particulièrement sensible au travail accompli dans la gestion des déchets mise en place par la commune. Concernant le recyclage des déchets sur la commune de Miquelon-Langlade, la ministre a rappelé l'aide financière du ministère à hauteur de 460 000 €.

Au cours du discours officiel prononcé à l'aérogare Saint-Pierre Pointe-Blanche, M^{me} Pau-Langevin a souligné l'aide financière de l'État pour l'acquisition du nouveau navire afin d'assurer la liaison entre Saint-

Pierre et l'île aux marins. Elle a également évoqué le développement économique de l'archipel dans son environnement géographique en évoquant l'arctique ; le projet grand port avec la tenue récente d'une mission d'expertise ; la réalisation d'une étude de rentabilité concernant la mise en place d'une liaison aérienne directe entre l'archipel et Paris.

En début d'après-midi, la ministre s'est rendue sur la commune de Miquelon-Langlade. Au contact d'exploitants agricoles de l'île, elle a souligné leur courage et elle a réaffirmé le soutien du ministère des Outre-Mer qui est un partenaire des agriculteurs de Saint-Pierre et de Miquelon. Dans le cadre des festivités Célébrations 2016, la ministre a participé aux reconstitutions historiques du retour des colons à Miquelon. M^{me} George Pau-Langevin s'est déclarée fière de participer à cet évènement.

Le vendredi 17 juin 2016, M^{me} George Pau-Langevin, a tenu à remercier les personnalités qualifiées qu'elle a missionnées pour réfléchir à l'avenir institutionnel de l'archipel. L'entretien avec M. Marc Plantegenest et M. François Zimmermann (M. Denis Detcheverry était excusé) a eu lieu à la résidence préfectorale. Puis, la ministre a rencontré autour d'un petit-déjeuner les représentants des administrations de l'État et des services publics de l'archipel.

M^{me} Pau-Langevin a ensuite procédé en matinée au dévoilement de la plaque commémorative du bicentenaire de la rétrocession des îles de Saint-Pierre et Miquelon à la France. En présence du préfet et des parlementaires, de la présidente et des figurants de l'association Célébrations 2016, de la population, la ministre a rappelé les liens qui unissent la France à Saint-Pierre-et-Miquelon. A bord d'un doris (embarcation traditionnelle locale utilisée pour la pêche à la morue sur les bancs de Terre-Neuve jusqu'au début du XXe siècle), l'association des Zigotos (composée de bénévoles qui restaurent les doris) a relaté l'histoire de ces bateaux à M^{me} Pau-Langevin.

Au retour de cette balade dans le port, la ministre est allée à la rencontre d'une classe de CP de l'école du Feu Rouge. Après un moment de convivialité et d'échanges partagés avec les jeunes élèves, la ministre a rencontré la communauté éducative de l'établissement. Pour conclure cette matinée, elle a souhaité s'entretenir avec des jeunes de Miquelon qui dès la seconde, continuent leurs études sur Saint-Pierre. En effet, ces derniers sont jusqu'à présent logés grâce à la solidarité insulaire et l'accueil au sein de famille résidant à Saint-Pierre, mais cela ne répond que partiellement aux exigences d'encadrement et de soutien que sont en droit d'exiger les parents de ces élèves, obligés de quitter leur famille dès l'âge de 15 ans. « Les financements sont bouclés, nous allons pouvoir démarrer la mise en place d'un internat de la réussite à Saint-Pierre. Je m'en réjouis car j'ai compris que c'était éminemment attendu pour la formation des jeunes de Miquelon et surtout pour la qualité de leurs études » a déclaré la ministre des Outre-mer, lors d'un échange réunissant des enseignants, des élèves et leurs parents. L'internat doit accueillir 26 jeunes, 13 garçons et 13 filles. Il y aura un service de restauration pour les lycéens mais aussi une partie éducative avec des animateurs et des éducateurs qui accompagneront les jeunes. L'internat sera financé par le ministère de l'Éducation nationale, par l'agence nationale pour la rénovation urbaine, par le conseil territorial et par le ministère de l'Outre-Mer (600 000 €). Ce projet estimé à 3 millions d'euros doit voir le jour en septembre 2018.

En fin d'après-midi, avant de s'envoler vers Paris, M^{me} George Pau Langevin a visité l'Île aux marins. Elle a rencontré les membres de l'association pour la sauvegarde du patrimoine de l'archipel très actifs dans la restauration des bâtiments de l'île. La ministre a indiqué que le ministère des Outre-Mer continuerait à soutenir financièrement les actions menées sur l'île.







Guide des manifestations sur la voie publique

Chaque année, un grand nombre de manifestations publiques sont organisées dans l'archipel. Ces événements à caractère sportif, récréatif ou culturel, sont l'occasion de partager des moments de convivialité et de cohésion sociale. Elles rassemblent dans un lieu donné de nombreuses personnes et peuvent présenter des risques d'importance variable.

Quelles que soient la période de l'année et la nature de ces événements, il revient aux organisateurs d'apporter les meilleures conditions de sécurité aux participants et aux spectateurs.

Le dossier qui vous est présenté dans ces quelques pages permettra aux organisateurs de telles manifestations de mieux appréhender leurs responsabilités et les procédures de déclaration ou d'autorisation à réaliser avant chaque événement.

Les services de l'État sont à la disposition des responsables associatifs pour leur apporter tout l'appui qu'ils souhaiteront afin que ces événements et manifestations demeurent pour tous un moment de plaisir partagé.

Le préfet



Évènement sur la voie publique soumis à déclaration

Dès lors qu'une association organise un événement impliquant l'occupation temporaire du domaine public, elle doit le déclarer en préfecture et en informer le maire de la commune.

Un dossier de déclaration doit être déposé auprès de la préfecture pour décision et en mairie pour information.

Le dépôt doit être réalisé dans des délais permettant son instruction et au plus tard 3 jours francs avant la date de la manifestation (même en cas d'urgence).

- Contenu du dossier, l'organisateur doit transmettre :
- Une lettre de demande d'occupation temporaire du domaine public, qui précise le but de la manifestation, l'emplacement ou les emplacements de la manifestation et le nombre de personnes attendues ;
- La liste des membres de l'équipe d'organisation, précisant pour chaque membre son prénom, son nom et son domicile ;
- L'itinéraire (plan du parcours) si l'évènement implique le déplacement de personnes (défilé, cortège, etc.). NB : en cas de passage sur des terres ou terrains appartenant à une personne privée, les accords écrits des propriétaires doivent être présentés.

La lettre doit être signée par le président de l'association ou par un membre ayant reçu délégation ainsi que par trois responsables de l'organisation concrète de l'évènement, domiciliés dans la commune où la manifestation commence.

Sauf cas particulier, le cabinet du préfet délivre sous 24 heures un récépissé de déclaration. Après étude du dossier, il peut être demandé des précisions complémentaires à l'organisateur, notamment concernant la sécurité des personnes et des biens.

Évènement sur la voie publique soumis à autorisation

Certaines manifestations révèlent un ou plusieurs caractères particuliers comme : les manifestations sportives avec classement, les manifestations avec une concentration importante de véhicules ou encore les manifestations nautiques et les grands rassemblements, etc. Ces manifestations doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la préfecture.

La demande d'autorisation doit être transmise au minimum deux mois avant la date de la manifestation.

- Contenu du dossier, l'organisateur doit transmettre :
- Une lettre de demande d'occupation temporaire du domaine public, qui précise le but de la manifestation, l'emplacement ou les emplacements de la manifestation et le nombre de personnes attendues ;
- La liste des membres de l'équipe d'organisation, précisant pour chaque membre son prénom, son nom et son domicile ;
- L'itinéraire (plan du parcours) si l'évènement implique le déplacement de personnes (défilé, cortège, etc.). NB : en cas de passage sur des terres ou terrains appartenant à une personne privée, les accords écrits des propriétaires doivent être présentés.
- Un dossier technique complet en cas de mise en place d'installations (tentes, enceintes, gradins, manèges, scènes, etc.). Un modèle de dossier technique est disponible en préfecture.

La lettre doit être signée par le président de l'association ou par un membre ayant reçu délégation ainsi que par trois responsables de l'organisation concrète de l'évènement, domiciliés dans la commune où la manifestation commence.

A réception du dossier, la préfecture examine la demande en concertation avec l'association et les pouvoirs publics concernés.

- Instruction de la demande, l'autorité publique vérifie que l'association :
- Fait preuve de bon sens dans la conception de l'évènement pour assurer la sécurité des biens et des personnes ;
- Fait attention à ce que le secours reste facile à apporter (relation avec les pompiers, mise en place éventuelle d'un poste de secours, etc.) ;
- Démontre que les installations éventuellement prévues répondent toutes aux obligations légales et réglementaires.

Le préfet peut demander aux administrations d'apporter leur contribution aux organisateurs (prêt de matériel, mise à disposition de personnels techniques, prêt de salles, etc.). Les forces de gendarmerie peuvent contribuer à la concrétisation des dispositifs de sécurité.

Dès l'instant où le préfet a l'assurance que la sécurité des personnes et des biens est garantie, il délivre l'autorisation.



Pour toutes questions concernant l'organisation d'un évènement ou d'une manifestation sportive, récréative ou culturelle, l'organisateur peut prendre contact avec le chargé de mission sécurité civile de la préfecture ou auprès du cabinet du préfet.

Tél : 41-10-10

Courriel : defense-protection-civile@spm.gouv.fr

P.S. : Tous ces éléments sont disponibles sur le portail de l'État (<http://www.saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr>) dans la rubrique : Action de l'État / dossier sécurité

Cabinet du préfet



« Tous prêts » pour l'Euro 2016 Rallye de l'ASIA

Dans le cadre du championnat de football de l'Euro 2016, qui se tiendra en métropole du 10 juin au 10 juillet prochain, une délégation de 13 personnes de l'association sportive iliennaise amateurs (ASIA) ainsi que deux jeunes scolaires tirés au sort, ont pu assister au match de Football de l'Euro 2016 Allemagne – Ukraine, à Lille le 12 juin 2016.

Les frais de transport ainsi que les places de stade ont été pris en charge par le ministère des Outre-mer.

En effet, en lien avec la Fédération française de Football et de manière, à mobiliser l'ensemble de la population au travers de ce grand évènement sportif et à faire du sport un outil d'insertion sociale et de mieux vivre ensemble, l'État a lancé en début d'année 2016 un appel à projets, « Tous prêts – pour l'Euro 2016 ».

Au plan local, accompagnés par la DCSTEP, quatre projets ont été sélectionnés, labellisés et référencés au plan national. Deux portés par le Conseil territorial des jeunes, un par l'association sportive miquelonnaise (ASM) et le dernier le « Rallye de l'ASIA » (cf. Photos) a mobilisé de nombreux jeunes, et a été primé par le ministère des Outre-mer.

Pôle cohésion sociale, sports, jeunesse, culture
de la DCSTEP



Trombinoscope

Gendarmerie Arrivées



Major Christophe FIZEL,
commandant de la brigade
territoriale autonome de Saint-
Pierre.
Arrivé en mars 2016.



Adjudant Jérémi BÉNARD,
État-major du commandement de
la gendarmerie. Chef BOE.
Arrivé en avril 2016.



Gendarme Didier DELHOUME,
État-major du commandement de
la gendarmerie. Section com-
mandement.
Arrivé en mars 2016.

Gendarmerie Départs



Major Pierre ROBILLARD,
commandant de la brigade
territoriale autonome de Saint-
Pierre.
Retraité depuis février 2016.



Adjudant-chef Jean-Luc HENRY,
État-major commandement de la
gendarmerie de SPM.
Retraité depuis avril 2016.



Adjudant Ghislaine ALLAIRE,
État-major commandement de la
gendarmerie .
En congé sans solde depuis
février 2016.



Adjudant Ghislaine ALLAIRE,
État-major commandement de la
gendarmerie .
En congé sans solde depuis
février 2016.

Préfecture Départs à la retraite

Après de nombreuses années de bons et loyaux services,
M^{me} Léone MICHEL et M. Mario OLANO sont partis à la retraite en fin d'année 2015.

